RCS : BOURG EN BRESSE
Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 D 00933
Numéro SIREN : 844 366 336
Nom ou dénomination : CAPIS

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2021 sous le numéro de dépôt 6544

CAPIS
Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 13 B Chemin du Levant
01210 FERNEY VOLTAIRE
844 366 336 RCS BOURG EN BRESSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA GÉRANCE DU 16 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un

Le seize avril,

Au siège social,

La soussignée :

La société CGP PARTICIPATIONS, Société à responsabilité limitée au capital de 491 217 euros, ayant son siège social 13 B Chemin du Levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 820 512 085 RCS BOURG EN BRESSE, représentée par Monsieur Franck CAMPAGNE, en qualité de cogérant,

Gérante de la société CAPIS, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, divisé en 1000 parts sociales, rappelle que :

- selon procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 avril 2021, les Sociétés Civiles MNABP Participations, EVOHE Participations et BISSES Participations, ont été agréées en qualité de nouvelles associées, la société CGP PARTICIPATIONS ayant décidé de leur céder les 100 parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de notre Société, à raison de 33 parts sociales à la société civile MNABP Participations, 34 parts sociales à la société civile EVOHE Participation et 33 parts sociales à la société civile BISSES Participations ;

- Que les cessions de 33 parts sociales numérotées de 1 à 33, appartenant à la société CGP PARTICIPATIONS au profit de la société MNABP Participations moyennant le prix de 33 euros, soit un euro par part sociale ; de 34 parts sociales numérotées de 34 à 67 de la société CGP PARTICIPATIONS au profit de la société EVOHE Participations moyennant le prix de 34 euros, soit un euro par part sociale, et 33 parts sociales numérotées de 68 à 100 de CGP PARTICIPATIONS au profit de la société BISSES Participations, moyennant le prix de 33 euros, soit un euro par part sociale, sont intervenues par acte sous seing privé en date à FERNEY VOLTAIRE du 16 avril 2021.

- que les associés ont décidé que sous réserve de la réalisation desdites cessions, l'article 8 : CAPITAL SOCIAL des statuts serait de plein droit remplacé par les dispositions suivantes, à compter du jour de la signification dudit acte à la Société par acte extrajudiciaire, ou de la mention du transfert desdites cessions sur le registre de mouvements de titres tenu au siège de la société,

« Le capital social s'élève à la somme de mille euros (1000 euros). Il est divisé en mille (1000) parts sociales d'un (1) euro, libérées à hauteur de 100% et attribuées, en suite des apports réalisés lors de la constitution et des cessions intervenues le 16 avril 2021, de la façon suivante :

- MNABP Participations — 33 parts, numérotées de 1 à 33 ;
- EVOHE Participations — 34 parts numérotées de 34 à 67 ;
- BISSES Participations — 33 parts numérotées de 68 à 100 ;
- Monsieur HOSTI Sébastien — 300 parts numérotées de 101 à 400 ;
- Monsieur ROZ Gérard — 300 parts numérotées de 401 à 700 ;
- Monsieur GASSER Stéphane — 300 parts numérotées de 701 à 1000.

TOTAL DES PARTS SOCIALES FORMANT LE CAPITAL SOCIAL : 1000 PARTS »

- que les associés ont par ailleurs décidé que sous réserve de la réalisation desdites cessions, les sociétés MNABP Participations, EVOHE Participations et BISSES Participations venant aux droits de la société CGP PARTICIPATIONS, l'article 12 : DROITS DES PARTS des statuts serait, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après à compter du jour de la signification dudit acte à la Société par acte extrajudiciaire, ou de la mention du transfert desdites cessions sur le registre de mouvements de titres tenu au siège de la société ;

« **ARTICLE 12 : DROITS DES PARTS**

Les parts disposent de droits de vote de la façon suivante, ensuite des cessions de parts sociales intervenues le 16 avril 2021 :

MNABP Participations,
33 parts numérotées de 1 à 33, droit de vote triple,
EVOHE Participations,
34 parts numérotées de 34 à 67, droit de vote triple,
BISSES Participations,
33 parts numérotées de 68 à 100, droit de vote triple,
Monsieur HOSTI Sébastien
300 parts numérotées de 101 à 400, droit de vote simple
Monsieur ROZ Gérard
300 parts numérotées de 401 à 700, droit de vote simple
Monsieur GASSER Stéphane
300 parts numérotées de 701 à 1000, droit de vote simple

TOTAL DES DROITS DE VOTE: 1200 droits »

- Que les cessions de parts sociales ont été retranscrites sur le registre des mouvements de titres le 16 avril 2021.

Ces déclarations faites, elle constate que les modifications statutaires susvisées sont devenues définitives le 16 avril 2021, jour de la mention du transfert desdites cessions sur le registre de mouvements de titres tenu au siège de la société.

De tout ce que dessus, la gérante a dressé le présent procès-verbal qu'elle a signé après lecture.

CGP PARTICIPATIONS
Gérante, elle-même représentée par
Franck CAMPAGNE, cogérant

